

## Préface

Dans le contexte global de l'environnement, la gestion durable de la biodiversité est certainement la tâche scientifique la plus complexe à réaliser.

Elle nécessite la connaissance approfondie des interactions entre tous les êtres vivants, végétaux et animaux, dans les écosystèmes. Dans l'économie de marché que nous connaissons actuellement, intégrer les paramètres de la gestion de la biodiversité est une nécessité absolue au risque de voir disparaître des pans entiers de notre patrimoine biologique.

Nous devons préserver ces richesses naturelles pour de nombreuses raisons, qu'elles soient sociales, économiques, scientifiques, culturelles ou autres. Elles constituent une ressource capitale pour l'alimentation humaine ainsi que pour la production de substances pharmaceutiques. Je rappellerai ici que 120 molécules extraites de 90 espèces vivantes sont utilisées comme médicaments et que plusieurs, parmi les plus importantes (comme la vincristine utilisée dans le traitement de la leucémie infantile, ou la digitoxine) ne peuvent être synthétisées en laboratoire.

La biodiversité doit aussi être considérée comme une ressource économique. Ne pas tenir compte de cette réalité pourra contribuer à de nouvelles crises économiques ayant des répercussions importantes dans le secteur du développement social.

Il est donc capital de prendre des mesures concrètes pour intégrer les paramètres de la biodiversité dans l'économie et les politiques sectorielles (agriculture, transport, énergie, tourisme, etc.).

La biodiversité contribue à la santé de la planète et j'aime citer l'exemple des 'sentinelles écologiques' que sont certaines anémones de mer considérées comme des indicateurs de pollution marine.

Il me reste à mentionner un point important qui doit tous nous concerner: l'éthique. Pour quelle raison, au nom de quelle logique, pouvons nous faire disparaître à jamais un nombre considérable de plantes et d'animaux connus ou encore inconnus à cause d'une mauvaise gestion de la biodiversité ?

Nous devrions davantage nous inspirer de la philosophie des religions orientales, qui malgré la surpopulation, gèrent la vie quotidienne des populations dans le respect de la biodiversité.

Laurent de Belgique

## Voorwoord

Binnen de algehele milieucontext is het duurzame beheer van de biodiversiteit zeker de meest complexe wetenschappelijke uitdaging.

Er is een diepgaande kennis voor nodig van de wisselwerkingen tussen de levende wezens, planten, dieren en micro-organismen, die binnen de ecosystemen functioneren. Indien we geen omvangrijke entiteiten van ons biologisch erfgoed willen zien verdwijnen, dan is in onze huidige markteconomie, het integreren van de parameters met betrekking tot het beheer van de biodiversiteit een absolute noodzaak.

Omwille van talrijke sociale, economische, wetenschappelijke, culturele e.a. redenen moeten we deze natuurlijke rijkdommen in stand houden. Zij zijn van kapitaal belang als voedselbron voor de mensheid, én voor het vervaardigen van farmaceutische producten. In deze context vermeld ik ter illustratie dat 120 moleculen, afkomstig van 90 nu levende soorten, worden gebruikt in geneesmiddelen. Verschillende van deze moleculen, waaronder de belangrijkste (zoals vincristine, aangewend bij de behandeling van kinderleukemie, of digitaline) kunnen niet in het laboratorium worden gesynthetiseerd.

Met biodiversiteit dient ook rekening te worden gehouden omwille van de belangrijke economische aspecten. Deze realiteit buiten beschouwing laten zou kunnen leiden tot nieuwe economische crisissen met een belangrijke weerslag op het vlak van sociale ontwikkeling.

Het is dus van cruciaal belang om concrete maatregelen te nemen opdat de parameters van de biodiversiteit worden geïntegreerd in de economische en de politieke beleidsplannen met betrekking tot landbouw, transport, energie, toerisme, enz.

De biodiversiteit draagt bij tot de gezondheid van onze planeet en hierbij haal ik graag het voorbeeld aan van bepaalde zeeanemonen, die gekend zijn als indicatoren van mariene verontreiniging, en op die wijze fungeren als een soort van 'ecologische wachters'.

Er rest me nog een belangrijk aspect te vermelden dat elk van ons moet aanbelangen: de ethiek. Om welke reden, in naam van welke logica, mogen wij een aanzienlijk aantal, bekende of nog onbekende, planten- en diersoorten voor altijd uitroeien, louter als gevolg van een slecht beheer van de biodiversiteit ?

Wij zouden beter wat meer inspiratie zoeken in de filosofie van de Oosterse godsdiensten die, ondanks het probleem van de overbevolking, een dagelijks bestaan vooropstellen met respect voor de biodiversiteit.

Laurent van België

## Acknowledgements

The colloquium 'Belgium and the Convention on Biological Diversity – A state of the art' (RBINS, 17.11.1999) was organised by the Royal Belgian Institute of Natural Sciences and the 'Association Universitaire pour l'Environnement' with additional financial support by the Federal Office for Scientific, Technical and Cultural Affairs, the 'Fonds National de la Recherche Scientifique' and the 'Communauté française de Belgique'

The editors wish to acknowledge the speakers and the chairmen for their presentations and other contributions. Although the papers contained in these Proceedings essentially reflect the presentations made at the colloquium, several manuscripts have expanded considerably to include additional data.

The editors also wish to acknowledge the staff of the Department of Invertebrates, the Public Relations Section as well as the Department of Administration and Logistics, all part of the RBINS, for their co-operation in the preparation and the organisation of the colloquium.

The active participation of H.R.H. Prince Laurent of Belgium, of Mrs Magda Aelvoet, Federal Minister for Consumer interests, Health and Environment, and of Mr Rudy Demotte, Federal Minister for Economy and Scientific Research was truly welcomed by the organisers.

---

## Discours d'ouverture - Openingstoepspraak

R. DEMOTTE

Monseigneur,  
Excellence,  
Madame la Ministre,  
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

En tant que Ministre fédéral de la Recherche scientifique, ayant en charge les aspects scientifiques du développement durable et la tutelle de l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique et par-là du Point focal national pour la Convention sur la diversité biologique, c'est un grand plaisir pour moi d'ouvrir aujourd'hui ce colloque.

Je profite de l'occasion, pour féliciter et remercier M. Daniel CAHEN, Directeur de l'Institut, pour son hospitalité ainsi que les organisateurs, MM. Walter HECQ, Président de l'Association Universitaire pour l'Environnement, et Jackie VAN GOETHEM, Chef de Département à l'Institut et Responsable du Point focal national pour leur initiative de mettre sur pied un tel événement d'ampleur nationale. Ce colloque est en effet le premier à se tenir en Belgique sur la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique, depuis la signature de la Convention par la Belgique, lors de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement à Rio en juin 1992.

Pour mémoire, cette Convention, d'égale importance avec la Convention cadre sur les Changements climatiques, a pour but la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, ainsi que le partage équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques. Il ne s'agit donc pas ici d'une Convention uniquement axée sur la conservation de la faune et de la flore sauvage, mais bien d'une Convention dont le développement soutenable et juste pour l'humanité tout entière est l'objectif premier. Ses préoccupations sont nombreuses et fort complexes puisqu'elles vont de la conservation *in situ* de la diversité biologique jusqu'aux droits de propriété intellectuelle, en passant par le problème des OGM. Elle met particulièrement l'accent sur les inégalités Nord-Sud et vise également à préserver les droits des peuples indigènes et des communautés locales de paysans pauvres.

La Belgique est devenue effectivement Partie contractante à la Convention le 22 novembre 1996. La ratification de la Convention sur la diversité biologique impose à chaque Partie contractante de développer et de mettre en œuvre un processus dont l'utilisation durable de la faune, de la flore, des micro-organismes et des écosystèmes est la clef de voûte. Toute aussi contraignante que la Convention Climat, elle impose, entre autres mesures obligatoires: la réalisation d'une monographie nationale, état des lieux de la faune et de la flore; la réalisation et la mise en œuvre de stratégies et de plan d'actions; un rapport régulier; et la participation au mécanisme d'échange d'informations sur Internet, pour favoriser la coopération scientifique et technique sous la Convention.

Bien que la question de la biodiversité soit un des problèmes majeurs du développement durable, je dois reconnaître que la Convention sur la diversité biologique n'a pas suscité l'intérêt qu'elle aurait dû avoir chez les décideurs politiques fédéraux; et ceci est particulièrement vrai si on compare avec l'intérêt porté à la Convention cadre sur les Changements climatiques. Cependant, je tiens tout particulièrement à saluer ici le travail remarquable de mon prédécesseur, M. Yvan YLIEFF, qui fut le premier décideur politique fédéral à vraiment prendre en compte les objectifs de la Convention et à soutenir sa mise en œuvre au niveau fédéral. C'est en effet sous son impulsion qu'a été créé le Point focal national à l'Institut royal des Sciences naturelles, que fut réalisé le premier rapport national de la Belgique sous la Convention, que fut lancée la rédaction de la monographie nationale, et surtout, que fut lancé le Centre d'échange national d'informations sous la Convention ou 'Clearing-House' national belge.

Etant moi-même très intéressé par les carrefours d'échange et les autoroutes de l'information, ainsi que par la coopération scientifique et technique avec les pays du Sud, j'attache une très grande importance à cette dernière réalisation. En effet, répondant à une obligation découlant de la Convention, le Point focal national a depuis 1996 développé le site Internet du Centre d'échange d'informations scientifiques et techniques, qui est devenu le leader mondial en la matière. Cette initiative fit de la Belgique le cinquième pays au monde à mettre en œuvre cette obligation de la Convention. Ce site constitue une extraordinaire vitrine du savoir-faire, de l'expertise et de toutes les actions belges, tant des acteurs institutionnels que non institutionnels pour la mise en œuvre des objectifs de la Convention. Non content de ce résultat impressionnant, le Point focal n'en est pas resté là. Avec l'appui de mon prédécesseur, il fut le premier point focal à développer des centres d'échanges d'informations opérationnels pour des pays en voie de développement non connectés à l'Internet dans le cadre de partenariats, notamment avec la République démocratique du Congo, le Niger, la Mauritanie, le Tchad et le Burkina Faso, et à partager son savoir-faire avec ses homologues du Sud pour les aider à développer leurs capacités nationales. Le Point focal est ainsi rapidement devenu un leader et un pionnier en la matière, en développant une vaste plate-forme d'échange d'informations et d'expériences avec ses partenaires du Sud. Je me permets ici de féliciter M. Jackie VAN GOETHEM et son équipe pour avoir mené à bien une telle réalisation, qui rehausse considérablement l'image de notre pays dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention au niveau international et plus particulièrement en relation avec l'Afrique. Comme mon prédécesseur, je compte vivement m'efforcer de soutenir de toutes mes forces le Point focal national et son initiative.

L'action de mon département en matière de biodiversité ne s'arrête pas, loin s'en faut, aux actions du Point focal national. J'ai sous ma tutelle l'Institut royal des Sciences naturelles et le Musée royal de l'Afrique centrale, qui sont les deux plus importants centres d'Excellences belges en matière de systématique, taxonomie, conservation et utilisation durable de la biodiversité, notamment pour les zones tropicales et constituent un important outil d'appui scientifique à la décision politique pour la mise en œuvre de la Convention en Belgique, mais aussi des outils de développement des capacités nationales des pays du Sud. L'Unité de Gestion du Modèle mathématique de la Mer du Nord, devenu sous la législature précédente le sixième département de l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique intitulé 'Gestion de l'écosystème marin, est le fer de lance de la politique belge de conservation et d'utilisation durable de l'écosystème marin, en particulier de la Mer du Nord.

Mon administration, les Services fédéraux pour les affaires scientifiques, techniques et culturelles (SSTC), a lancé en 1996 l'important plan pluriannuel d'appui à une politique de développement durable de trois milliards de francs belges, comprenant une tranche de 156 millions de francs belges sur cinq ans consacrée à d'importants projets sur la biodiversité, notamment dans ses volets 'Antarctique' et 'Mer du Nord', mais aussi par le développement de carrefours d'informations dans le cadre du réseau informatique 'Belnet' et via l'imagerie par satellite.

C'est dans ce cadre que mon administration a lancé la réalisation par le Jardin botanique national du précieux outil à la recherche qu'est le projet 'Biodiversity resources in Belgium'. Il s'agit d'une banque de données interactive, consultable sur l'Internet, mettant on line l'expertise scientifique belge en matière de biodiversité, complétant le Centre d'échange d'informations développé par le Point focal national. De plus, mon administration a également fait entreprendre la réalisation du projet 'Metafro-Infosys', une banque de métadonnées sur l'expertise scientifique belge en Afrique centrale par le Musée royal de l'Afrique centrale.

Afin de préparer le lancement d'un nouveau plan d'appui à une politique de développement durable et de définir les priorités futures en matière de recherche sur la biodiversité, mon administration a lancé récemment une 'plate-forme biodiversité', destinée à assurer la prise en compte des directives de programmes internationaux de recherche, tel que 'Diversitas' et les obligations scientifiques découlant de la Convention. Je m'engage à ce que le futur plan d'appui à une politique de développement durable rencontre encore plus les objectifs de la Convention sur la diversité biologique que le précédent, et qu'une plus grande part de son budget soit consacrée à la mise en œuvre des obligations scientifiques découlant de la ratification de la Convention.

De plus, en collaboration avec mes collègues du Gouvernement fédéral et dans le respect des compétences de chacun, je m'engage à plaider pour une plus grande prise en compte de la Convention sur la diversité biologique, ainsi que pour plus d'efforts pour sa mise en œuvre au niveau fédéral. Je veux appuyer au maximum la réalisation dans les meilleurs délais, si possible pour la cinquième Conférence des Parties sous la Convention en mai 2000 à

---

Nairobi, la réalisation d'une stratégie et d'un plan d'action national sous la Convention. J'interviendrai pour que les objectifs de la Convention et le thème général de la biodiversité soient repris comme thèmes prioritaires pour le futur 'Plan fédéral de Développement durable'. Je compte également suivre de près et soutenir la réalisation par le Point focal de la monographie nationale sur la diversité biologique, premier ouvrage présentant dans toute son intégralité la faune, la flore et les ressources génétiques de notre pays. Cet ouvrage est d'une importance capitale, puisqu'il pourra servir de base scientifique à toutes les publications et plans d'action ultérieurs pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans notre pays.

Comme j'ai le redoutable honneur d'avoir une double casquette, en tant que Ministre de l'Economie, je serai également particulièrement attentif à la suite des débats sur l'adoption du protocole sur la Biosécurité sous la Convention sur la diversité biologique et au prochain round de négociations de l'OMC, en décembre prochain à Seattle, où la question des OGM reviendra sur la table par le bout commercial cette fois. Dans ce cadre, je serai également vigilant au problème des droits de propriété intellectuelle et à cette nouvelle forme de criminalité en col blanc qu'est la bio-piraterie. Pour ceux qui l'ignorent, des sociétés pharmaceutiques, alimentaires et cosmétiques peu scrupuleuses n'hésitent pas à breveter des substances découlant de savoirs traditionnels de peuples indigènes et de communautés locales de paysans pauvres, spoliant bien entendu ces dernières, qui ne perçoivent aucun bénéfice de la commercialisation des produits dérivés.

Le colloque auquel vous allez maintenant assister va vous présenter un vaste aperçu de l'ensemble des aspects de la mise en œuvre de la Convention et du problème crucial de la biodiversité au niveau national, européen et international. Je me félicite de voir que tant de personnalités, Prince, Ministre, Ambassadeur, directeurs administratifs, professeurs d'universités, chercheurs, représentants d'ONG aient apportés leur concours à cet événement et que vous soyez venus aussi nombreux pour y participer.

C'est maintenant un plaisir pour moi de déclarer ouvert le Colloque 'La Belgique face au défi de la biodiversité – Un état des lieux' et je souhaite beaucoup de succès pour son déroulement.

Je vous remercie pour votre bonne attention.

Rudy DEMOTTE  
Ministre fédéral de l'Economie et de la Recherche scientifique  
Federaal Minister van Economie en Wetenschappelijk Onderzoek  
Square de Meeûs 23 / de Meeûssquare 23  
1000 BRUXELLES / BRUSSEL